



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le **25 JUIN 2026**

ID : 057-245700695-20260617-C20260616_12_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-six, le seize juin à dix-huit heures et trente minutes dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs,

Roland BALCERZAK,
Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN, Hassan FADI, Benoit STEINMETZ, Rachel ZIROVNIK,
Michel HERGAT, Denis BAUR, Eric GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Philippe GAILLOT représenté par son suppléant Gaël MENEGHIN, Sylvie BIRCK, Michel SCHMITT, Katia SORIA, Hervé GROULT, Jean-Luc MANSUY, Yves LICHT, Sandra GOMES, Eric PECQUEUR, Alain REDINGE, André DEL PIZZO représenté par sa suppléante Julie TEITGEN, Nadine GALLINA, Hervé PATAT, Christophe ZIELINSKI, Magali DE DIJCKER, Paul GANTIER, Patricia VEIDIG, Yannick OLIGER, Karine GARAVAGLIA, Frédéric MESLARD, Laure BASTIEN, Joseph GHAMO, Christelle MAZZOLINI, Joël IMMER, Elisabeth SIMONCELLI, Nicolas DZIEZUK, Anaïs BELKHIRI, Nicolas MORIN, Betty DE LUCIA

<u>Absents avec procuration :</u> Cyril LAUTERFING	à	Sylvie BIRCK
Flavie THEVENET	à	Michel SCHMITT
Marie-Marthe DUTTA GUPTA	à	Michel HERGAT
Jonathan ROSA	à	Eric GONAND
Céline CONTRERAS	à	Frédéric MESLARD
Aurélie DEROUT	à	Paul GANTIER
Brigitte DA COSTA	à	Benoit STEINMETZ

Absents excusés : Stéphane PFLUMIO, Thierry MICHEL, Evelyne SCHMITTER,

Date de la convocation : 10 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de membres présents : 40
Nombre de votants : 47

Secrétaire de séance : Nicolas DZIEZUK



12. Objet : Association THI'PI - Désignation du représentant de la CCCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,

Vu la décision n° 9 du Bureau communautaire en date du 27 septembre 2022 portant adhésion de la CCCE à l'Association THI'PI,

Considérant les statuts de l'association,

Considérant que l'association THI'PI a pour objet de contribuer à l'émergence d'un écosystème numérique local, pour conseiller les porteurs de projet du numérique, les startups ayant besoin d'être accompagnées dans leur croissance et plus globalement les entreprises du territoire souhaitant réussir leur transition digitale,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de désigner un représentant de la CCCE au sein de l'Association THI'PI,

Suite au renouvellement du Conseil communautaire,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 9 juin 2026,

Est candidat :

- Régis HEIL

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 47
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 17 juin 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK

